



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

L'an deux mil vingt-deux, le quatre Mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-huit Avril deux mil vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme PIROT Sandrine, M. PIROT Gabriel, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. CHARLIER Thierry, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, M. PAPILLON Anthony, Mme CHARBAUX Delphine, Mme MAILLET-LATORRE Cécile, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COLLIN Anne-Marie à Mme PANNETIER Evelyne, Mme GOSSET Maryse à M. GENTILLEAU Damien, M. VEILLARD Anthony à M. PANAGET Thierry ; Excusé(s) : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie ;

Secrétaire de séance : Mme MAILLET-LATORRE Cécile ;

Assistant également à la séance : Mme MIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Présentation du rapport d'activité du Pays de Châteaugiron Communauté
- 2/ Tarifs des camps d'été 2022 organisés par l'accueil de loisirs municipal Arlequin
- 3/ Subvention à l'association Caravane MJC pour l'année 2022
- 4/ Attribution des lots pour le marché de travaux de rénovation thermique de l'école maternelle « Arc-en-ciel »
- 5/ Groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances

Nomination du secrétaire de séance

En début de séance, Madame Cécile MAILLET-LATORRE a été désignée secrétaire de séance, en l'application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

Les conseillers municipaux ayant participé à cette séance ont ensuite signé la feuille d'emargement.

Présentation du rapport d'activité du Pays de Châteaugiron Communauté

M. Dominique DENIEUL, Président du Pays de Châteaugiron Communauté, présente le rapport d'activités 2021.

2022-05-44 – DIVERS

Tarifs des camps d'été 2022 organisés par l'accueil de loisirs municipal Arlequin

Rapporteur : Michel GARDIN

La Commission Éducation, Enfance et Jeunesse a examiné, au cours de sa séance du 5 avril 2022, la nouvelle proposition des camps pour l'été prochain, organisés par le service municipal Arlequin. Les camps sur plusieurs jours sous tente s'adressent aux enfants entre 6 et 11 ans.

Comme les années précédentes, les tarifs appliqués aux familles tiennent compte du coût du transport, des activités, de l'alimentation et de l'hébergement de chaque séjour, déduction faite des aides reçues de la Caisse d'Allocation Familiale. La Commune prend en charge les charges salariales liées à l'encadrement de ceux-ci.

Au regard de ces éléments, il est proposé une augmentation de 5 %, à partir des constats suivants, tarifs stables depuis plusieurs années et prise en compte de l'inflation.

Le service Arlequin renouvellera par ailleurs cette année l'organisation d'un bal promo à destination des CM2 le 29 août.

Ainsi, les tarifs envisagés pour les séjours de l'été 2022 sont les suivants :

Tranche QF	Séjour nature Feins Du 11 au 13 juillet 2 nuits 6 - 7 ans	Multi-activités Merdrignac Du 19 au 22 juillet 3 nuits 8 - 11 ans	Multi-activités Merdrignac Du 26 au 29 juillet 3 nuits 6-7 ans	Séjour cirque Treffendel Du 17 au 19 août 2 nuits 6 - 9 ans	Séjour équitation St M'Hervé Du 23 au 26 août 3 nuits 8 - 11 ans	Bal promo 29 août à 18h au 30 août à 10h 1 nuit CM2
ABC de 1 à 670 €	56 €	84 €	84 €	56 €	84 €	8 €
DE de 671 à 1005 €	64 €	95 €	95 €	64 €	95 €	9 €
F de 1006 à 1206 €	70 €	105 €	105 €	70 €	105 €	10 €
G de 1207 à 1541 €	74 €	111 €	111 €	74 €	111 €	11 €
HI de 1542 € et au-delà et ressources non connues	79 €	118 €	118 €	79 €	118 €	12 €

Suite à l'avis favorable de la Commission Éducation, Enfance et Jeunesse du 5 avril 2022,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER les tarifs exposés ci-dessus pour les camps d'été 2022 organisés par Arlequin ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte y afférent.

2022-05-45 – SUBVENTIONS - Subvention à l'association Caravane MJC pour l'année 2022

Rapporteur : Sandrine PIROT

La Caravane MJC bénéficie d'un financement municipal dans le cadre de la nouvelle convention de subventionnement établie pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2022 et délibérée lors du Conseil municipal du 30 juin 2021.

Les subventions de la Commune sont ciblées sur la réalisation de certaines fiches projets et actions du projet associatif, elles se déclinent de la manière suivante sur une année complète :

- 53 000 € pour les actions jeunesse, dont 5 000 €, pour soutenir la mise en place d'actions passerelles avec le centre de loisirs municipal Arlequin
- 60 000 € pour les actions culturelles dont Vagabondages et Cie
- 5 000 € pour soutenir la réalisation de conférences parentalité
- 12 000 € pour l'implication dans le projet d'établissement d'Ar Miltamm

Pour les Ateliers, les forfaits suivants sont appliqués aux adhérents des ateliers de la rentrée de septembre 2021 :

- 71 € par enfant de moins de 18 ans pour les activités sportives et culturelles encadrées par un professionnel salarié de l'association disposant des diplômes requis à l'enseignement de sa discipline ;
- 15,75 € par enfant de moins de 18 ans ;
- 3,83 € par adhérent de plus de 18 ans, servonnais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1611-4, L2313-1, L3313-1, et L4312-1,

Considérant la délibération 2021.06.63 qui valide la convention de subventionnement entre la Commune de Servon-sur-Vilaine et l'association Caravane MJC pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2022,

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'association auprès de la Commune en décembre 2021 pour la période de conventionnement 2022,

La répartition suivante est proposée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022 :

- 35 333 € pour les actions jeunesse, dont 3 333 €, pour soutenir la mise en place d'actions passerelles avec le centre de loisirs municipal Arlequin
- 40 000 € pour les actions culturelles dont Vagabondages et Cie
- 3 333 € pour soutenir la réalisation de conférences parentalité
- 8 000 € pour l'implication de l'association, à partir de son projet associatif, dans le projet d'Ar Miltamm
- 10 188,55 € pour les ateliers selon le nombre d'inscrits en septembre 2021

Orientations des politiques publiques	Critères de subventionnement	Projet associatif	Montant de subvention maximum sur une année pleine	Montant de subvention proposé pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 août 2022
Jeunesse : Orientations du Pedit	Réalisation des actions Fréquentation des actions Partenariats (avec qui ? pour faire quoi ? quel bilan ?)	Séjours été Programmation animation vacs scolaire Accueil espaces jeunes Actions passerelles Partenariats avec les collègues	53 000 € dont 5 000 € pour les actions passerelles	35 333 € dont 3 333 € pour les actions passerelles
Parentalité : Pedit	Nombre de conférences parentalité organisées Fréquentation Partenariat	3 conférences parentalité	5 000 €	3 333 €
Culture : Politique culturelle de la Commune	Qualité de la programmation Fréquentation Partenariats	Concerts Spectacles JP Théâtre en amateur	60 000 € dont 15 000 € pour le festival Vagabondages et Cie	40 000 €
Ateliers	Nombre d'adhérents et application des forfaits par adhérent et pour soutenir la professionnalisation	Une douzaine d'activités différentes : culture, sport, loisirs	Forfaits : 71 € (-18 ans, soutien à la prof. de l'encadrement), 15,75 € -18 ans et 3,83 € +18 ans et servonnais	10 188,55 €, avec les inscrits aux ateliers de sept. 2021
Ar Miltamm : Projet d'établissement	Réalisation des actions Impulsion de projets Partenariats	Participation à l'accueil mutualisé et à la coordination du projet d'établissement	12 000 €	8 000 €
TOTAL				96 854,55 €

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture et Loisirs du 5 avril 2022,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'ATTRIBUER à la Caravane MJC une subvention de 96 854,55 €, conformément aux modalités exposées ci-dessus,
- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de subventionnement (en annexe 2) et tout acte y afférent.

2022-05-46 – MARCHES PUBLICS - Attribution des lots pour le marché de travaux de rénovation thermique de l'école maternelle " Arc-en-ciel "

Rapporteur : Loïc BLOUIN

La Commune a commandé un premier diagnostic des bâtiments communaux en septembre 2015. Ce dernier comportait un chapitre particulier sur les énergies dont une analyse de l'école maternelle.

Le constat qui a été fait était en particulier celui d'un plafond chauffant électrique vieillissant pour les classes et dégagements principaux.

Au-delà, un audit énergétique a été réalisé en avril 2021 spécifiquement sur l'école maternelle publique dont les conclusions techniques associées à des estimations financières, permettent de répondre aux lignes directrices suivante :

- Une amélioration de la qualité de chauffage
- Une rénovation thermique permettant de diminuer les surconsommations et les déperditions associées
- Une amélioration des conditions de sécurité du bâtiment

La phase projet a permis au maître d'œuvre « Les Travaux du Printemps », de préciser le programme de travaux, les performances attendues et les modalités de réalisation. Ce programme a été soumis à une phase de consultation des entreprises qui s'est achevée le 9 mars 2022 à 12 heures, à partir des lots suivants :

N° lot	DESIGNATION
1	Menuiseries extérieures
2	Couverture
3	Faux-plafonds
4	Electricité - chauffage
5	Ventilation double flux
6	Traitement de façade
7	Désamiantage

Suite à une première phase de consultation, les lots 1 « menuiseries extérieures », 5 « Ventilation double flux », 6 « Traitement de façade » et 7 « Désamiantage » ont été déclarés infructueux et une nouvelle procédure de consultation avait été initiée par délibération du Conseil Municipal n°2022-03-42 en date du 23 mars 2022. Compte tenu des délais contraints pour la réalisation des travaux ne pouvant se dérouler que pendant la période estivale de fermeture de l'école, seul le lot 5 « ventilation double flux » a été relancé dans l'immédiat. Les autres lots le seront pour une réalisation des travaux au cours de l'été 2023.

Le tableau ci-dessous précise les offres économiquement les plus avantageuses suite à l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre. Il est proposé d'y intégrer l'unique offre reçue et analysée pour le lot 5 :

DESIGNATION	ENTREPRISES PROPOSEES	ESTIMATIONS PROJET HT	OFFRE DE BASE AVANT ANALYSE HT	OFFRE DE BASE APRES ANALYSE ET MISE AU POINT HT
Lot 2 - Couverture	Entreprise DESPREAUX	13 300,00 €	13 930,00 €	13 930,00 €
Lot 3 - Faux-plafonds	Entreprise LECOQ	50 400,00 €	41 467,29 €	44 705,69 €
Lot 4 - Electricité Chauffage	EURL ROGER MARSOLIER	128 200,00 €	75 801,08 €	91 843,20 €
Lot 5 - Ventilation double flux	Entreprise QUARK BATIMENTS	30 800,00 €	82 360,00 €	82 000,00 €
TOTAL HT (€)		222 700,00 €	213 558,37 €	232 478,89 €

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2022-03-42 en date du 23 mars 2022 et portant attribution du marché de travaux pour la rénovation thermique de l'école maternelle

Vu l'avis de la Commission consultative des marchés publics en date du 15 avril 2022 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE RETENIR l'unique offre reçue, après analyse et mise au point, pour le lot 5 telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	ENTREPRISES PROPOSEES	ESTIMATIONS PROJET HT	OFFRE DE BASE AVANT ANALYSE HT	OFFRE DE BASE APRES ANALYSE ET MISE AU POINT HT
Lot 2 - Couverture	Entreprise DESPREAUX	13 300,00 €	13 930,00 €	13 930,00 €
Lot 3 - Faux-plafonds	Entreprise LECOQ	50 400,00 €	41 467,29 €	44 705,69 €
Lot 4 – Electricité Chauffage	EURL ROGER MARSOLIER	128 200,00 €	75 801,08 €	91 843,20 €
Lot 5 - Ventilation double flux	Entreprise QUARK BATIMENTS	30 800,00 €	82 360,00 €	82 000,00 €
TOTAL HT (€)		222 700,00 €	213 558,37 €	232 478,89 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'attribution et à l'exécution du marché.

2022-05-47 – INTERCOMMUNALITE - Groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1414-3,

Vu le projet de convention en annexe 3,

Dans le cadre de la mutualisation, les élus communautaires ont exprimé la volonté de regrouper la passation des marchés d'assurances.

L'achat mutualisé peut prendre diverses formes juridiques et sa mise en œuvre nécessite une coordination et des compétences bien spécifiques, c'est pourquoi le Pays de Châteaugiron Communauté propose aux communes concernées une assistance.

Le groupement de commandes, autorisé par L. 2113-6 du Code de la Commande publique, peut dans ce contexte constituer une solution pertinente pour réaliser des économies d'échelle tout en mutualisant la procédure de passation des marchés.

Conformément à son statut de pouvoir adjudicateur, le Pays de Châteaugiron Communauté est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Ainsi, il propose aux communes de rejoindre ce groupement de commandes dont il est désigné en qualité de coordonnateur. A ce titre, il est chargé d'organiser, dans le cadre des marchés à passer, l'ensemble des opérations, de la publicité jusqu'à l'attribution et la notification des marchés.

Pour information, ce marché concerne les cinq communes du territoire, hors Pays de Châteaugiron Communauté qui possède son propre marché.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'AUTORISER le Pays de Châteaugiron Communauté à assurer la mission de coordonnateur du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances ;
- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la mutualisation de la passation des marchés d'assurances, annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention de groupement ;
- D'AUTORISER le Président à signer les marchés ou accords-cadres issus du groupement de commandes, en tant que coordonnateur, pour le compte des communes, ou tout autre document relatif, y compris tout avenant.

Le Conseil municipal a délégué pour la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public, une partie de ses attributions en l'application des articles L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette délibération a été prise le 25 mai 2020 pour toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil municipal de l'exercice de ces délégations.

N°	Objet
2022/008	Capteurs CO2 des écoles maternelle et élémentaire publiques : Choix du fournisseur sur devis « Société GUILCOR »
2022/009	Mise à disposition de locaux communaux : Association « Servon l'Europe »
2022/010	Avenant n°1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un aménagement urbain sur le secteur du Vallon 2
2022/011	Renonciation DPU - 4 allée des Ajoncs (AH 97)
2022/012	Accès et formation logiciel achat public Marcoweb « Agysoft »
2022/013	Renonciation DPU - 9 rue de Cézembre (AW 278)
2022/014	Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un double court de tennis couvert
2022/015	Renonciation DPU - 25 rue Olive de Sévigné (AV 196)
2022/016	Diagnostic de l'état général de l'église paroissiale St-Martin de Tours « Elansym »
2022/017	Renonciation DPU - La Rochette (AW 381-383)
2022/018	Renonciation DPU - 8 allée des Ajoncs (AH 69)
2022/019	Renonciation DPU - 6 rue du Maréchal Leclerc (AA 49)

La séance est levée à 22:30